



Don d'argent à son fils, et demande de remboursement.

Par **mamour2139**, le **30/03/2010** à **09:38**

Bonjour,
La mère de mon compagnon nous a fait un chèque (à mon nom et pas à celui de son fils) il y a trois ans d'un montant de 2500 euros pour pouvoir acheter une nouvelle voiture. A ce moment c'était un cadeau mais pour ne pas être redevable nous avons remboursé en faisant des petits travaux réguliers chez elles car c'est une femme qui vit seule dans une grande maison. Au final nous ne lui devons plus rien.
Il y a environ un an et demi deux ans après quelques histoires familiales nous avons coupé les ponts avec elle.
Aujourd'hui nous recevons un courrier d'Huissier "condamnant" mon ami à devoir rembourser cette somme plus des frais d'avocats ainsi que d'autres frais.
Nous sommes anéanties de ce courrier et avons du mal à comprendre comment est-ce possible de devoir rembourser une somme d'argent offerte par sa propre mère, et nous avons encore plus de mal à comprendre sa réaction.
Est-il possible de faire ceci à son fils ?
Quels recourt avons nous ?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.
Cordialement.